
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2016-05 DU 25 MAI 2016

portant autorisation de ratification de la Convention de Minamata sur le mercure, adoptée à Kumamoto au Japon, le 10 octobre 2013.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2016.

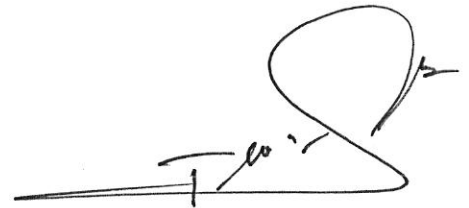
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de la Convention de Minamata sur le mercure, adoptée à Kumamoto au Japon, le 10 octobre 2013.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

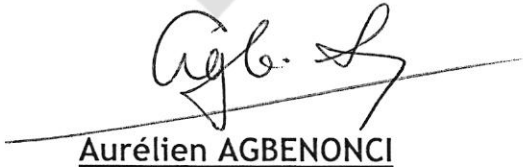
Fait à Cotonou, le 25 mai 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



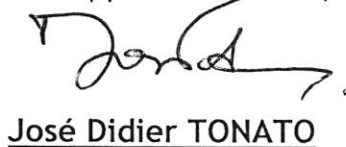
Aurélien AGBENONCI

Le Ministre de la Santé,



Alassane SEIDOU

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José Didier TONATO

Le Ministre de la Justice et
de la Législation



Joseph DJOGBENOU